



DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Ville de Montreuil



DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Ville de Fontenay-sous-Bois

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Réf.	Année	N°
DGSTU/DEPD/FC/PP	2022	870

OBJET : TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU POTABLE

- RUE DE LA SOURCE - MONTREUIL
- RUE POUSSIN - FONTENAY-SOUS-BOIS

Le Maire de Fontenay-sous-Bois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2131-1, L.2131-2, L.2131-3, L.2213 et suivants,

VU le Code de la Route, notamment l'article R.417-10, et les décrets subséquents,

VU l'ordonnance générale de police du 1^{er} juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le département du Val-de-Marne,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU les Règlements de Voirie de la Ville de Montreuil et de la ville Fontenay-sous-Bois,

CONSIDÉRANT que l'entreprise VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE, sise 63 rue de Verdun - 93160 Noisy le Grand, doit intervenir sur le réseau d'eau potable, rue de la Source, rue Poussin, des villes de MONTREUIL et de FONTENAY-SOUS-BOIS,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation de ces travaux dans des conditions de sécurité satisfaisantes, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation, rue de la Source, rue Poussin, des villes de MONTREUIL et de FONTENAY-SOUS-BOIS,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre des travaux sur le réseau d'eau potable :

A compter du 6 octobre 2022 et ce jusqu'au 27 octobre 2022 :

Rue de la Source, Rue Poussin,

Les dispositions suivantes sont applicables :

- Le stationnement sera considéré comme gênant, au sens de l'article R 417-10 du code de la route en fonction de la signalisation mise en place
- La circulation des piétons sera renvoyée sur le trottoir opposé. Toutes dispositions seront prises pour assurer leur sécurité.
- La circulation sera interdite entre le boulevard Théophile SUEUR et la rue Jean JAURES sauf véhicules de premiers secours